

Compte-rendu de la séance du 27 juin 2013



Absent excusé : Monsieur Patrick KOLB

Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2013 a été approuvé à l'unanimité.

Le maire, avant d'ouvrir la séance, remercie les sapeurs-pompiers bénévoles pour toute l'aide qu'ils ont déployée lors du nettoyage de la voirie le 9 juin 2013 où de fortes précipitations ont généré des coulées de boues. Les conseillers, à l'unanimité, décident de verser 300 € à l'amicale des sapeurs-pompiers en signe de reconnaissance.

I- Contentieux en cours :

❖ Dans l'affaire Commune/Lutz où Madame Jeanne Lutz conteste la propriété du « **Dorfgraben** », les Conseillers par 12 voix pour et 2 voix contre, décident de faire appel du jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg ;

❖ Dans l'affaire Commune / Lutz-Criqui-Holtzer où Madame Jeanne Lutz, Monsieur Marc Criqui et Monsieur et Madame Pascal Holtzer contestent le **Plan Local d'Urbanisme**, les Conseillers, sur les recommandations de Maître Lang et de Maître Marchessou, avocats défendant les intérêts de la commune, décident par 13 voix pour (M Marc Criqui ne pouvant pas prendre part au vote) de ne pas faire appel du jugement rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg, une requête en appel n'ayant aucune chance d'aboutir à cause de la jurisprudence actuelle (jurisprudence Saint-Lunaire). De plus l'assureur de la commune ne prendra pas en charge les frais et honoraires de la procédure en appel.

Ainsi 4 ans de travail et 29 086,21 € ont été réduits à néant !

Le PLU est annulé exclusivement pour vice de forme :

► la délibération initiale prescrivant l'élaboration du PLU est considérée comme ne satisfaisant pas aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme. En effet, le tribunal estime qu'il ne ressort pas des pièces du dossier, et notamment de l'extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal en date du 7 septembre 2006, qu'à cette occasion le conseil ait, conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, délibéré sur les objectifs poursuivis par la Commune pour la mise en place du PLU. Et ce malgré un rapport de présentation, un Projet d'Aménagement et de Développement Durable et un plan de communication, notamment au travers du bulletin communal d'informations, qui détaillent lesdits objectifs !

► les prescriptions de l'article R 123-22 du Code de l'environnement relatifs à l'enquête publique ont été méconnues car le commissaire enquêteur s'est borné à indiquer qu'il donnait un avis favorable au projet de document d'urbanisme, sans indiquer les raisons motivant son point de vue.

En revanche, le Tribunal ne conteste pas le plan de zonage et les choix urbanistiques effectués par la Commune. Ainsi le zonage retenu pour les propriétés des consorts Lutz, Criqui et Holtzer n'est pas remis en cause.

En conséquence de l'annulation du PLU, toute demande urbanistique sera dorénavant traitée selon les prescriptions du Règlement National d'Urbanisme (RNU). Les délais d'instruction seront très certainement rallongés, car chaque dossier, une fois instruit par la DDT de Wasselonne, devra ensuite être validé par le service d'urbanisme du préfet de Strasbourg.

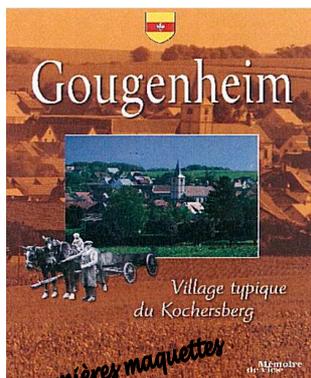
II- Réhabilitation de la mairie et construction de la caserne SP

Le véhicule d'intervention des Sapeurs Pompiers devant être stationné dans un local fermé et clos, la réhabilitation de la mairie ne débutera qu'à partir du moment où le nouveau garage de la caserne permettra d'accueillir ce véhicule.

Dans le cadre des travaux, les conseillers ont choisi, à l'unanimité

- ❖ Pour le sondage géotechnique, la société Géotec de Hoerdtd : coût des travaux 3495,- € HT, soit 4180.02 € TTC ;
- ❖ Pour la coordination de sécurité et protection pour la santé, la société DEKRA d'Ostwald : coût de la prestation 2330,- € HT, soit 2786,68 € TTC ;
- ❖ Pour le contrôle technique, la société DEKRA d'Ostwald : coût de la prestation 3920,- HT, soit 4688,32 € TTC.

III- Livre : « Gougenheim, village typique du Kochersberg »



En réalisant la maquette, l'éditeur a constaté que les textes fournis par nos "historiens" conduiraient à dépasser le nombre de pages prévu initialement. Il suggère en conséquence de passer de 112 à 176 pages.

Les Conseillers, unanimement, après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition de financement et ne souhaitant pas censurer le travail des bénévoles :

- ▶ valident le passage à 176 pages (au lieu des 112 prévues) , pour un coût supplémentaire de 7890 € TTC ;
- ▶ fixent le prix de vente du livre lors de la souscription à 35,- € ;
- ▶ fixent le prix de vente du livre après parution à 39,- €.

IV- Recensement de la population

En 2014 on procèdera à un recensement de la population. La collecte des informations aura lieu théoriquement du **16 janvier au 15 février 2014**. C'est la secrétaire de mairie qui remplira les fonctions de coordonnateur communal et d'agent recenseur.

V- Logement communal situé au-dessus de la mairie

Le logement sera vacant à compter du 1^{er} septembre 2013. Les Conseillers souhaitent ne pas le louer pendant la phase des travaux de réhabilitation de la mairie et envisagent de faire une entrée séparée d'accès à l'appartement sur la façade Nord de la mairie ; projet à étudier avec l'architecte.

VI- Redécoupage des cantons

Pour les futures élections des conseillers départementaux un redécoupage du canton est nécessaire. Ce dernier doit comporter un minima de 40 000 habitants. Les conseillers municipaux ont approuvé à l'unanimité le **projet de réunion des Communautés de communes du Pays de la Zorn et du Kochersberg-Ackerland** en raison d'une vision commune sur de nombreux projets.

Divers

☞ Les conseillers accordent exceptionnellement la mise en place de 2-3 tentes sur le terrain de foot, à l'occasion d'une fête de mariage qui aura lieu à la salle des fêtes le 20 juillet prochain, afin que certains invités n'aient pas à prendre la route, uniquement si la tranquillité des riverains est respectée.

☞ Au croisement de la Route Départementale n°31 et de la route allant vers Durningen, sur la parcelle communale où se trouve le panneau publicitaire de « La cours des oiseaux », un projet de reprofilage du terrain est envisagé, de telle manière à retenir les eaux de ruissellement ; des devis sont à demander.

☞ M Marc Criqui a fait le compte-rendu des réunions auxquelles il a assisté :
• Assemblée Territoriale du SDEA où il a été précisé, notamment, qu'une convention entre le SDEA et la chambre des notaires a été mise en place pour avoir les informations liées à l'assainissement de la propriété mise en vente
• Réunion des correspondants défense où une présentation de la défense nationale a été faite.

Prochaines séances : Vendredi 20 septembre 2013 à 20h30

Le maire: Bernard KLEIN

AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS AVIS

 **Vigilance !** Des cambriolages ont eu lieu dernièrement dans notre commune. Pensez à protéger votre domicile et si vous vous absentez, les services de la gendarmerie peuvent, à votre demande surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Les brigades de Gendarmerie les plus proches de Gougenheim :

Truchtersheim, rue de la Gendarmerie, tel : 03 88 69 60 08

Hochfelden, rte de Strasbourg, tel : 03 88 91 50 18

Des individus vous paraissent suspects, composez le 17 !

 La commune souhaite louer un local pour y entreposer du matériel communal (décorations de Noël, sel de déneigement, jardinières ...) et du matériel associatif (tables, bancs, ...). Merci de déposer votre proposition en mairie !

 Le portail de l'école sera changé le 29 juillet 2013

 Les buts de foot seront remplacés le 3 et 4 juillet 2013 par des membres du conseil municipal. **Merci aux utilisateurs fumeurs du Citystade de ne pas jeter leurs mégots sur les aires de jeux !**

 le 7 juillet 2013 l'association de chasse organise un ball-trap amical à la limite du ban communal avec Mittelhausen, au lieu-dit « Retschengasse », section 51 n°40

 La CTBR propose une navette (ligne 271) pour aller à Europapark : départ à 8h de la gare routière des Halles à Strasbourg, arrivée à 9h à Europapark. Pour le retour : départ de Europapark à 18h, arrivée à Strasbourg à 19h. Transport aller/retour + entrée au parc à 39,-€ (plein tarif) ou à 34,-€ (tarif réduit de 4 à 11 ans inclus)

 Pour information, l'eau qui s'écoulait à l'entrée ouest du village et qui est la cause de la détérioration de la chaussée ne provenait pas du réseau eau potable, mais du ruissellement naturel des eaux pluviales dû aux fortes intempéries.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 8 au 22 juillet inclus et le 16 août 2013
L'agence postale communale sera fermée du 12 au 23 août 2013 ; les instances seront à retirer au bureau de poste de Hochfelden